



Colloque en l'honneur de la
Professeure Ursula Cassani
à l'occasion de son départ à la retraite

Jeudi 16 septembre 2021

Uni Mail - Salle R380

La professeure Ursula Cassani donnera
sa leçon d'adieu
intitulée

**La valse-hésitation de la politique criminelle
en matière économique et financière**

à 17h30

Programme

14h00 Accueil par le Prof. Bénédicct Foëx, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève

Après-midi présidée par le Prof. Bernhard Sträuli, Directeur du Département de droit pénal de l'Université de Genève

14h10 **Civil, pénal, surveillance : harmonie ou dissonance ?**
Luc Thévenoz, Professeur ordinaire à l'Université de Genève

14h35 **Verantwortung für Zahlenmenschen – Digitalisierung und Wirtschaftsstrafrecht**
Sabine Gless, Professeure ordinaire à l'Université de Bâle

15h00 **L'art. 29 CP : réflexions sur une disposition mal connue**
Katia Villard, Chargée de cours à l'Université de Genève, Dre en droit

15h25 *Pause et rafraîchissements **

15h55 **Le régime anti-blanchiment au regard des politologues**
Frédéric Varone, Professeur ordinaire à l'Université de Genève
Roy Gava, Professeur titulaire au Centre de droit bancaire et financier, Genève

16h20 **Corruption internationale et blanchiment : la Suisse en fait-elle trop ou pas assez ?**
Yves Bertossa, Premier procureur, Genève

17h00 **Laudatio**
Bénédicct Foëx, Doyen de la Faculté de droit

17h30 **Leçon d'adieu de la Prof. Ursula Cassani : La valse-hésitation de la politique criminelle en matière économique et financière**

18h30 *Apéritif offert par la Faculté de droit **

** Si les conditions sanitaires le permettent*

AVERTISSEMENT IMPORTANT

En raison des conditions incertaines imposées par l'actualité sanitaire, les participants sont rendus attentifs au fait que l'inscription est obligatoire.

Nous vous prions donc de bien vouloir annoncer votre présence par courriel d'ici au 27 août 2021 à l'adresse suivante :

droit-penal@unige.ch

En outre, selon les prescriptions qui s'appliqueront au jour de la tenue du colloque, il est possible que la manifestation se déroule en tout ou partie par vidéoconférence. Si le nombre de places dans l'auditoire MR380 doit être limité, ces places seront attribuées aux participants dans l'ordre de leur inscription. Les autres personnes recevront toutes les indications nécessaires afin de pouvoir suivre le colloque soit par retransmission sur écran dans l'auditoire MR280, soit par vidéoconférence.

